Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Commission de toponymie

Rapport annuel 1985-1986

Québec

87-06303/

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Commission de toponymie.

Cette édition a été produite par Les Publications du Québec.

Dépôt légal — 2e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08581-0
ISSN 0713-3189
© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de la Commission de toponymie* pour la période du 1er avril 1985 au 31 mars 1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

La vice-première ministre et ministre des Affaires culturelles, chargée de l'application de la *Charte de la langue française*,

Lise Bacon

Québec, le 31 mars 1987.

Madame Lise Bacon
Vice-première ministre et
ministre des Affaires culturelles,
chargée de l'application de la
Charte de la langue française
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de la Commission de toponymie* pour la période du 1er avril 1985 au 31 mars 1986.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,

Henri Dorion

Québec, le 31 mars 1987.

Les membres de la Commission

Henri Dorion, géographe[1]
Président

François Beaudin, archiviste[2]
Président

Pierre Auger, linguiste
Commissaire

Normand Cazelais, géographe[3]
Commissaire

Andrée Désilets, historienne
Commissaire

Philo Desterres, administratrice
Commissaire

Christian Morissonneau, géographe et historien
Commissaire

Marie Picard, géographe et aménagiste
Commissaire

[1] Nommé président le 14 octobre 1985

[2] Président jusqu'au 14 octobre 1985

[3] Nommé le 31 octobre 1985

Table des matières

Introduction 11

1. Un bref bilan 13

2. L'organisation de la Commission et les ressources 14

2.1 L'organisation de la Commission: organigramme 14
2.2 Les ressources humaines 15
2.2.1 Les effectifs permanents 15
2.3 Les ressources financières 15
2.3.1 L'état du budget pour l'année 1985-1986 15

3. Les décisions 16

3.1 L'officialisation des toponymes 16
3.2 Le cas particulier des noms de voies de communication (odonymes) 17
3.3 Les politiques et les normes 17
3.4 Les avis 18
3.4.1 Les avis-contrôles 18
3.4.2 Les avis-conseils 18
3.5 La terminologie géographique 18

4. Les appuis internes 20

4.1 Les archives et la documentation 20
4.2 Le développement des systèmes informatiques (TOPOS) 20
4.3 Le fichier des toponymes populaires (FTP) 20
4.4 Le système de gestion documentaire (GESDOC) 21
4.5 La recherche 21

5. Les relations avec l'Administration publique et parapublique québécoise 22

5.1 L'Administration centrale 22
5.1.1 La toponymie de l'Administration 22
5.1.1.1 Les protocoles d'entente 22
5.1.1.2 Les parcs, réserves fauniques et réserves écologiques 22
5.1.2 Le dossier de l'implantation 22
5.1.2.1 Le matériel didactique 22
5.1.2.2 La cartographie 23
5.1.2.3 Les guides toponymiques 23
5.2 Les municipalités 23
5.2.1 Les circonscriptions électorales municipales 23
5.2.2 Les noms de municipalités 23
5.2.3 Les noms de voies de communication 23
5.2.4 Les interventions auprès des municipalités 24
5.3 Les commissions scolaires 24
5.4 La réalisation du programme d'enquêtes toponymiques 24

6. Les relations avec les autres clientèles 26

6.1 Les zones d'exploitation contrôlée (zec) 26
6.2 Le milieu autochtone 26
6.3 Les relations avec les citoyens et les consultations toponymiques 26

7. Les relations avec le gouvernement fédéral 28

7.1 La réunion annuelle du Comité permanent canadien des noms géographiques 28
7.2 La réunion annuelle du Comité consultatif de la recherche toponymique du Comité permanent canadien des noms géographiques 28
7.3 Le traitement de la nomenclature géographique québécoise dans les documents du gouvernement fédéral. 28

8. Le rayonnement de la Commission de toponymie 29

8.1 Les Nations Unies et la normalisation des noms géographiques 29
8.2 Les autres activités internationales 29
8.3 Les activités de la Commission de toponymie en 1985-1986 sur le plan national et international 30
8.4 Les désignations commémoratives 30

9. Les communications 31

9.1 L'information et les relations publiques 31
9.2 Les publications 31

Annexe I

Les inventaires toponymiques réalisés en 1985-1986 **33**

Annexe II

La liste des municipalités dont l'analyse odonymique a été terminée en 1985-1986 **34**

Annexe III

La liste des projets ayant fait l'objet d'une subvention à la recherche en 1985-1986 **36**

Introduction

Ce septième rapport de la Commission de toponymie rend compte de ses activités pour l'exercice financier 1985-1986.

On trouvera, dans une première section, un bref bilan des activités de la Commission, dans une seconde, son organisation et ses ressources et dans une troisième, un compte rendu sommaire de ses décisions.

Les appuis internes à la Commission (intellectuels, techniques et documentaires) figurent dans une quatrième section.

Les sections 5, 6 et 7 portent respectivement sur les relations avec l'Administration publique et parapublique, avec le secteur privé et avec le gouvernement fédéral.

Le rayonnement de la Commission de toponymie sur le plan national et international est décrit à la huitième section.

Les communications retiennent notre attention à la neuvième section du rapport.

Enfin, le rapport est accompagné de trois annexes: les inventaires toponymiques réalisés en 1985-1986, la liste des municipalités dont l'analyse odonymique a été terminée en 1985-1986 et la liste des projets ayant fait l'objet d'une subvention à la recherche en 1985-1986.

1. Un bref bilan

L'année 1984-1985, qui avait été normale sur le plan de la production toponymique, se caractérisant à cet égard par un profil d'activités analogue à celui des années précédentes, avait été cependant marquée par un évènement de grande envergure, le Premier congrès international sur la toponymie française de l'Amérique du Nord. Cette activité, dont l'impact positif a été ressenti à divers égards, traduisait la double ouverture de la Commission de toponymie sur le monde nord-américain et sur le monde francophone à la jonction desquels la toponymie québécoise se situe.

La toponymie du Québec est le reflet du contexte géo-historique et socio-économique dans lequel elle évolue et qui est celui d'une société pluraliste, en même temps que profondément ancrée à la francophonie.

C'est précisément dans ce contexte que les services techniques de la Commission et les commissaires eux-mêmes ont entrepris, en 1985-1986, une évaluation et une mise à jour des orientations, des politiques, des règles et critères qui guident les activités de la Commission. Cette réflexion n'est pas terminée, mais d'ores et déjà il se dégage que, sur la trame d'une continuité et d'une cohérence qui se poursuivent depuis la création de la première commission de géographie en 1912, certains secteurs de la toponymie sont apparus comme particulièrement sensibles et doivent par conséquent faire l'objet d'une attention spécifique.

Tel est le cas de l'odonymie du Québec (noms de voies de communication) dont le corpus d'environ 80 000 noms aura été soumis à une analyse et à une révision d'envergure qui se seront échelonnées de 1979 à 1989 environ.

Tel est également le cas de la toponymie autochtone qui, après une longue période de dévalorisation relative surtout au début de ce siècle, a été progressivement réhabilitée pour devenir une préoccupation importante de la Commission de toponymie. Les années 1979 à 1981 ont connu une concentration importante d'inventaires toponymiques réalisés en milieu amérindien; il en fut de même de 1984 à 1986 en milieu inuit. Il reste cependant plusieurs milliers de toponymes autochtones à traiter (analyse, vérification, normalisation, en vue de l'officialisation); ce travail ira de pair avec la mise au point progressive de règles et de techniques de traitement, dont l'élément majeur et problématique est la normalisation de l'écriture des neuf langues autochtones utilisées au Québec et qui constitue une préoccupation constante de la Commission depuis 1979, alors que fut tenu le premier atelier sur les noms de lieux autochtones, à Québec. Ce travail se fait en concertation avec les communautés autochtones et ce processus de longue haleine peut difficilement être accéléré. Beaucoup de pain sur la planche. La terminologie géographique a fait l'objet d'un travail de normalisation dont le temps fort se situe entre les années 1981 et 1984. L'année 1985-1986 a constitué dans ce domaine un temps d'arrêt, en autant que la procédure de normalisation a été concernée. Le traitement terminologique de la toponymie (termes génériques des toponymes et identification des types d'entités) se poursuit au rythme des besoins de l'officialisation, mais la procédure elle-même de normalisation et de recommandation des termes a été soumise à une évaluation dont il ressort une orientation de souplesse, dictée par le dynamisme du contexte linguistique et culturel du Québec.

La politique linguistique, qui constitue un volet fondamental de la politique toponymique de la Commission, traduit clairement cette orientation dont le défi principal est de concilier harmonieusement les trois principes fondamentaux sur lesquels elle s'appuie: un respect scrupuleux de l'usage, la prépondérance du français et la reconnaissance de l'apport du français québécois dans la toponymie.

Les différentes composantes de la politique toponymique dont la révision a été amorcée en 1985-1986, pourront être formellement adoptées et diffusées dans un proche avenir. Elles auront été le fruit d'une pratique toponymique qui s'étend sur plus de sept décennies et dont plusieurs éléments ont fait l'objet d'une consolidation toute particulière durant la dernière décennie.

À cet égard, l'évaluation de cette pratique par des instances comme le Comité permanent canadien des noms géographiques et le Groupe d'experts des Nations unies sur la normalisation des noms géographiques a été positive, appuyée d'ailleurs par une collaboration efficace entre ces instances et la Commission de toponymie du Québec.

2. L'organisation de la Commission et les ressources

La Commission de toponymie a fait l'objet au cours de l'année d'une réorganisation interne. Elle a été restructurée en deux directions: la Direction de l'inventaire et du traitement, qui, essentiellement, réalise tout le travail technique en amont des décisions des commissaires et la Direction du secrétariat et de la toponymie officielle qui assure les suivis qui découlent des décisions des commissaires et les activités de communications.

2.1 L'organisation de la Commission: organigramme

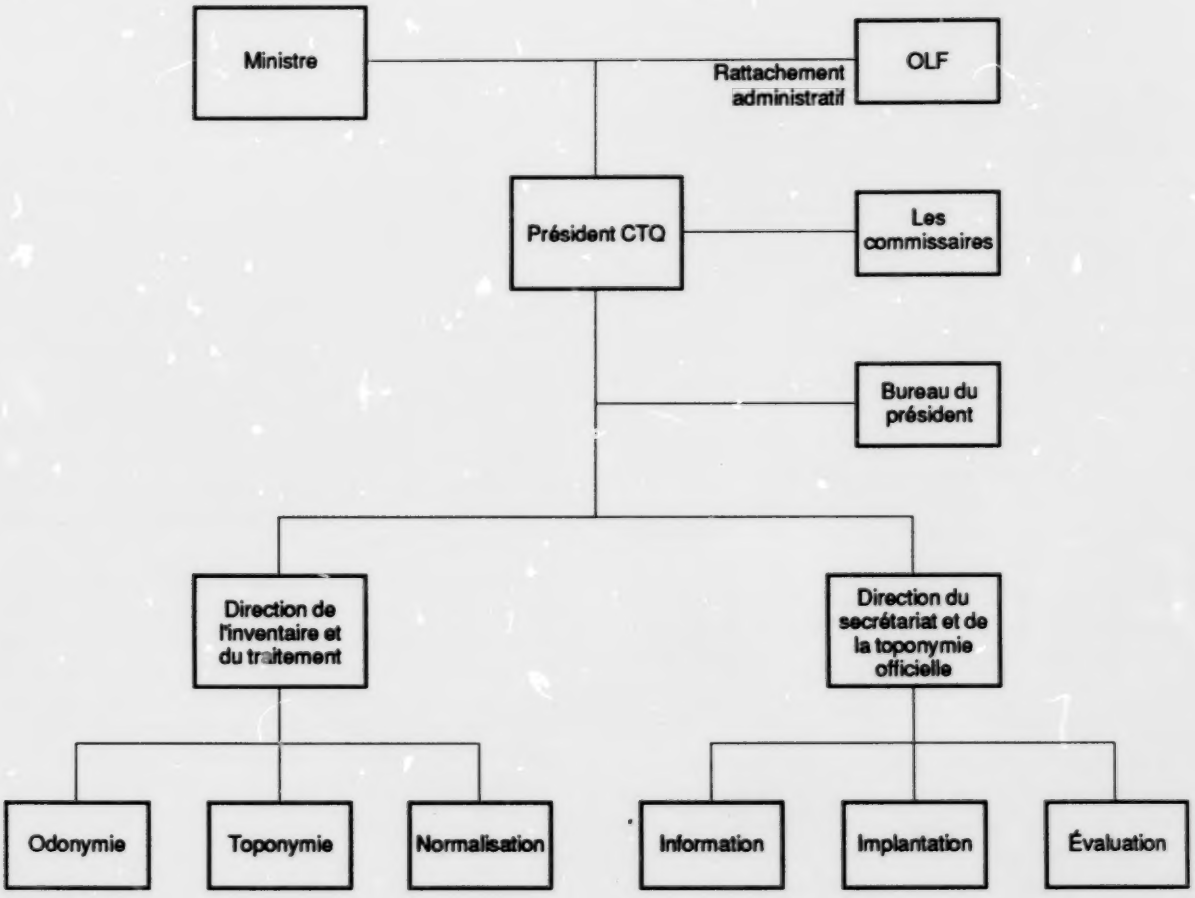

2.2 Les ressources humaines

Par suite d'un transfert de deux postes à l'Office de la langue française, en vertu d'une entente relative au programme informatique, le personnel permanent se chiffrait à 28 personnes au 31 mars 1986 et se trouvait réparti dans les unités administratives suivantes: Bureau du président (6), Direction de l'inventaire et du traitement (13), Direction du secrétariat et de la toponymie officielle (9). De plus, pour l'année financière 1985-1986, il faut ajouter au personnel permanent un total de huit années-personnes occasionnelles.

2.2.1 Les effectifs permanents par unité administrative et par catégorie d'emploi au 31 mars 1986

	Cadres supérieurs	Professionnels	Techniciens	Employés de bureau	Total
— Bureau du président	2	1		3	6
— Direction du secrétariat et de la toponymie officielle	1	3	1	4	9
— Direction de l'inventaire et du traitement	1	5	2	5	13
Total	**4**	**9**	**3**	**12**	**28**

2.3 Les ressources financières

Le budget de la dernière année financière était au départ de 1 493 700,00 $ mais a été porté par la suite à 1 512 200,00 $.

Le tableau qui suit donne le sommaire des engagements et des paiements.

2.3.1 L'état du budget pour l'année 1985-1986

Catégories	Budget		Fonds engagés			Solde à engager
	Original $	Modifié $	Engagement $	Demandes de paiement $	Solde à l'engagement $	$
Fonctionnement						
01 Traitements	1 002 800,00	894 300,00	871 777,03	871 777,03	—	22 522,97
02 Autres rémunérations	127 800,00	214 400,00	214 365,03	210 475,28	3 889,75	34,97
03 Communications	48 800,00	61 830,00	61 737,83	61 385,66	352,17	92,17
04 Services	234 200,00	160 450,00	160 308,95	159 248,22	1 060,73	141,05
05 Entretien	2 300,00	2 700,00	2 677,00	2 671,42	5,58	23,00
06 Loyers	12 000,00	104 700,00	104 432,24	104 419,79	12,45	267,76
07 Fournitures	24 000,00	33 300,00	33 067,82	32 941,02	126,80	232,18
08 Équipement	2 500,00	3 650,00	3 630,00	3 626,98	3,02	20,00
11 Autres dépenses	3 900,00	1 770,00	1 747,44	1 746,96	0,48	22,56
1- Sous-total	**1 458 300,00**	**1 477 100,00**	**1 453 743,34**	**1 448 292,36**	**5 450,98**	**23 356,66**
Capital						
08 Équipement	5 400,00	5 400,00	5 375,00	5 368,92	6,08	25,00
2- Sous-total	**5 400,00**	**5 400,00**	**5 375,00**	**5 368,92**	**6,08**	**25,00**
Transfert						
10 Subventions	30 000,00	30 000,00	30 000,00	29 888,00	112,00	—
3- Sous-total	**30 000,00**	**30 000,00**	**30 000,00**			**—**
Total	**1 493 700,00**	**1 512 200,00***	**1 489 118,34**	**1 483 549,28**	**5 569,06**	**23 381,66****

* Budget modifié:
1- 54 000, $ transférés à l'OLF (services informatiques)
2- 21 100, $ transférés à l'OLF (traitements)
3- 947 000, $ crédits accordés pour le loyer des locaux, désormais budgétisés
** dont 20 000,00 $: crédits périmés à la demande du Conseil du trésor

3. Les décisions

3.1 L'officialisation des toponymes

Au cours de l'année 1985-1986, les membres de la Commission ont tenu 10 réunions régulières. Sur les 8 093 toponymes soumis à l'assemblée des commissaires, 7 608 ont été déclarés officiels. La différence entre les noms soumis et officialisés s'explique en partie par le fait que la politique de traitement des noms amérindiens est en voie de révision; la Commission a de ce fait retenu sa décision quant aux recommandations d'officialisation de 446 toponymes amérindiens.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des noms officialisés durant la dernière année (du 1er avril 1985 au 31 mars 1986) et durant l'année précédente, selon divers paramètres qui permettent de mieux comprendre la nature des interventions de la Commission.

Les toponymes officialisés durant les deux dernières années

	1984-1985	1985-1986
— Répartition selon les requérants		
Services de la Commission de toponymie	4 020	4 200
Ministères et organismes du Gouvernement	1 008	646
Municipalités	2 467	2 075
Associations et individus	25	231
Gouvernement fédéral	1	456
Total	**7 521**	**7 608**
— Répartition selon la nature de la décision		
Nouveaux noms	7 079	7 053
Changements de noms	442	555
Total	**7 521**	**7 608**
— Répartition selon le type d'entités		
Entités topographiques	427	431
Entités hydrographiques	3 131	3 389
Lieux habités	48	291
Espaces administratifs	252	618
Autres espaces désignés	89	12
Voies de communication	3 519	2 668
Constructions et installations	55	93
Total	**7 521**	**7 608**

Les services de la Commission de toponymie de même que les municipalités demeurent les principaux requérants à l'origine des demandes d'officialisation. La plupart des dossiers « originant des services de la Commission » ont procédé en 1985-1986, comme durant l'année précédente, de la collecte systématique des hydronymes, à partir des dossiers de la Direction de l'hydraulique agricole, du machinisme et des constructions rurales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Les enquêtes de terrain que réalise la Commission durant la saison estivale, en bonne partie par voie contractuelle, fournissent la majorité des autres dossiers dont la Commission a l'initiative.

Ces dossiers, avec ceux provenant des municipalités, représentent environ 80 % des données traitées par la Commission.

En 1985, associations et individus de même que le gouvernement fédéral ont soumis un nombre accru de demandes. Dans le premier cas, les statistiques s'expliquent en grande partie par le fait que les administrations des zec de la Lièvre, du Lac-de-la-Boiteuse et Bras-Coupé — Désert ont fait appel aux services de la Commission pour faire officialiser au-delà de 200 toponymes sur leurs territoires respectifs. Dans le deuxième cas, l'augmentation est due principalement à l'intervention du gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Comité permanent canadien des noms géographiques, auprès de la Commission pour procéder à une révision de la toponymie dans la région de la Basse-Côte-Nord étant donné qu'une mise à jour de la cartographie était anticipée par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada.

Bien que les activités de désignation par la Commission se soient diversifiées au cours de la dernière année, l'officialisation des noms d'entités hydrographiques et de voies de communication représentent encore un pourcentage élevé des décisions des Commissaires (88 % en 1984-1985, 79 % en 1985-1986). Il est à prévoir qu'il en sera de même durant les deux années à venir.

Outre l'odonymie, la désignation des espaces délimités par l'homme a connu une augmentation significative (de 444 à 1 014), comme premiers résultats d'un programme de révision systématique des toponymes administratifs, notamment des lieux habités et des divisions administratives.

3.2 Le cas particulier des noms de voies de communication (odonymes)

En ce qui concerne l'officialisation des noms de voies de communication, la procédure comprend deux étapes, du fait que la Commission partage sa compétence avec les municipalités, qui possèdent une juridiction concurrente dans ce domaine. Dans un premier temps, à la suite de l'analyse des listes d'odonymes fournies par les municipalités, la Commission émet des propositions ou des avis quant à la conformité des noms soumis aux normes de choix et aux règles d'écriture adoptées par la Commission. Un rapport contenant ces propositions et avis est expédié à la municipalité avec les commentaires appropriés. Il en résulte la plupart du temps une étape de négociation et de consultation entre les deux parties, à la suite de quoi la municipalité adopte, par résolution ou par règlement, une liste de noms qui est soumise, dans un deuxième temps, à la Commission pour approbation avec les modifications résultant de la concertation entre les deux parties.

Dans ce contexte, au cours de l'année écoulée, 16 454 odonymes ont reçu un avis favorable de la part de la Commission. Ce chiffre a plus que doublé par rapport à l'année précédente (7 759). Cette évolution s'explique par l'ouverture de plusieurs nouveaux dossiers et aussi par le soin apporté à trouver, le cas échéant, des solutions de compromis, visant à harmoniser les voeux et fonctions des municipalités d'une part et les règles et critères préconisés par la Commission, d'autre part. Le nombre élevé d'avis odonymiques émis au cours de la dernière année laisse prévoir que le nombre d'odonymes devant être officialisés en 1986-1987 augmentera de façon sensible. De ce fait, la Commission estime que l'essentiel du dossier de la désignation des voies de communication au Québec sera achevé d'ici 1989.

3.3 Les politiques et les normes

L'étude et le traitement des toponymes ne peuvent se faire de façon arbitraire et désordonnée. Des politiques, des procédures, des règles d'écriture et des normes sont nécessaires pour assurer une continuité dans le traitement des noms de lieux ; l'assemblée des commissaires est appelée régulièrement à se prononcer sur de tels énoncés. Il arrive également que les politiques et les règles soient remises en question pour s'adapter aux différents contextes dans lesquels la toponymie évolue aux niveaux régional, national et international. Rappelons qu'à cet égard, les recommandations des conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques sont largement tenues en compte par la Commission.

Au cours de l'année 1985-1986, la Commission a adopté les politiques suivantes dont certaines feront l'objet d'une publication sous forme de guides :

A) Politique odonymique

La Commission a donné son accord au contenu de deux nouveaux guides en remplacement du *Guide toponymique municipal* publié en 1979 pour ce qui concerne les noms de voies de communication. Le premier, plus élaboré, sera destiné à des spécialistes ; le second constituera un résumé des règles proposées par la Commission et sera présenté de manière à en faciliter l'accès à tous les intéressés, particulièrement les interlocuteurs désignés dans les municipalités. Les services de la Commission ont travaillé à la mise au point de ces instruments durant la dernière année en tenant un large compte des situations concrètes de l'odonymie municipale du Québec, qui se caractérise par un usage encore flottant.

En 1985, les commissaires se sont penchés sur le projet de règlement sur les noms de voies de communication publié à la *Gazette officielle du Québec* le 24 juillet 1985. Cette version a été retouchée afin de tenir compte des commentaires transmis au ministre chargé de l'application de la *Charte de la langue française* par diverses personnes et organismes. Bien que ce règlement n'ait pas été officiellement adopté, son contenu constitue la norme de base pour l'adoption des odonymes.

B) Politique d'officialisation des noms de voies de communication privées

Jusqu'à maintenant, la Commission n'avait pas officialisé les noms de voies privées. Compte tenu de son approche dans le traitement des autres types d'entités pour lesquels la Commission officialise les dénominations sans égard au caractère public ou privé, elle a adopté comme politique d'approuver les noms de voies privées des municipalités dans la mesure où une demande en ce sens proviendra des autorités municipales concernées qui, dans nombre de cas, voient des avantages concrets à disposer de listes et de cartes comprenant toutes les voies de communication où des services sont susceptibles d'être requis.

C) Politique des désignations numériques, alphabétiques et alphanumériques dans l'odonymie

La Commission de toponymie considère que la prolifération de systèmes odonymiques à désignations numeriques, alphabétiques et alphanumériques n'est pas souhaitable, à cause de la banalité des messages qu'ils véhiculent.

Elle cherche donc à amener les autorités qui partagent avec la Commission l'exercice de la juridiction toponymique à limiter le recours à ce mode de désignation, surtout lorsque les systèmes sont utilisés de façon à ne pas faciliter l'orientation des usagers.

Cependant, vu le nombre assez élevé de noms de lieux, odonymes surtout, faisant appel à des systèmes numériques et apparentés, la Commission a établi certaines règles de normalisation afin de faciliter le repérage des noms dans des listes et répertoires, d'en standardiser le traitement informatique et d'harmoniser l'écriture de ces noms avec les autres règles de correction linguistique.

La Commission a approuvé le contenu de l'édition provisoire du *Guide des entités administratives*, qui devrait faire l'objet éventuellement d'une publication. Les entités administratives sont des lieux d'un niveau plus abstrait que les entités naturelles, artificielles ou les voies de communication parce qu'elles ont été créées pour répondre à des besoins de découpages afin de faciliter la gestion territoriale. Le guide présente un état général de la question au sujet de la toponymie de ces lieux. L'ouvrage s'articule autour de trois chapitres : les critères de choix, les règles d'écriture et les particularités selon les entités considérées.

D) Autres éléments d'une politique toponymique globale.

Les services de la Commission de même que les commissaires se sont aussi penchés sur d'autres éléments de la politique toponymique de la Commission, dont la formulation mérite d'être périodiquement revue et précisée en fonction de la problématique toponymique du Québec, en constante évolution. Ces éléments sont essentiellement : la politique de normalisation, la politique linguistique, la politique relative à la toponymie autochtone, la politique de désignations commémoratives, la politique terminologique, la politique d'affichage. Ces éléments de politique devraient pouvoir être formulés, pour la plupart durant la prochaine année.

3.4 Les avis

3.4.1 Les avis-contrôles

La Commission émet à l'intention de ses clientèles et des usagers, des avis toponymiques qui visent à favoriser l'utilisation des seuls toponymes officiels dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministère de l'Éducation. Les avis-contrôles, au nombre de 22 cette année, ont porté uniquement sur l'évaluation de manuels scolaires (voir Partie II, Chapitre II, par. 2.1.2.1).

Au cours des dernières années, la qualité des ouvrages présentés à des fins d'évaluation toponymique s'est graduellement améliorée. Cette amélioration résulte d'une collaboration continue entre la Commission de toponymie et les éditeurs, et surtout de la publication d'un *Guide à l'intention des éditeurs et des rédacteurs de manuels scolaires*. Celui-ci s'est révélé utile pour orienter les éditeurs qui veulent publier un manuel de géographie et d'histoire du Canada conforme aux règles de la Commission de toponymie.

3.4.2 Les avis-conseils

La Commission émet également des avis-conseils au Gouvernement et autres organismes sur tout sujet de nature toponymique et cela, afin de guider les organismes de l'Administration qui ont aussi le pouvoir de nommer les lieux sous leur juridiction. 216 avis ont été transmis à divers requérants et la répartition des sujets traités s'établit comme suit :

Noms de municipalités		**21**
— nouveaux noms	8	
— changements de noms	6	
— autres décisions	7	
Noms de bureaux de poste		3
Territoires non organisés		161
— nouveaux noms	154	
— changements de noms	7	
Noms de commissions scolaires		13
Noms de municipalités scolaires		13
Autres		5
Total		**216**

3.5 La terminologie géographique

La loi confie à la Commission de toponymie un mandat explicite en matière de terminologie géographique. Selon l'article 125, paragraphe c), de la *Charte de la langue française*, « la Commission doit établir et normaliser la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office ». L'Office de la langue française, dont il est question ici, doit, quant à lui, en vertu de la même Charte, article 113, paragraphe a), « normaliser et diffuser les termes et expressions qu'il approuve ».

La Commission de toponymie et l'Office de la langue française jouent donc des rôles complémentaires en ce qui concerne la terminologie géographique. La Commission propose des définitions de termes reliés à la géographie et à la toponymie.

L'Office les approuve et en assure la publication à la *Gazette officielle du Québec*. Les deux organismes se sont dotés chacun d'un organe conseil: la Commission de terminologie pour l'Office de la langue française et le Comité de terminologie géographique pour la Commission de toponymie.

Le Comité de terminologie géographique de la Commission de toponymie a siégé 12 jours en 6 réunions au cours de l'année financière 1985-1986 et a statué sur les 103 dossiers terminologiques transmis à la Commission pour approbation. De ces derniers, 80 ont franchi toutes les étapes d'approbation et ont été publiés à la *Gazette officielle du Québec*: 14 termes comme avis de normalisation, 16 termes comme pré-avis de normalisation et 50 termes comme avis de recommandation.

Depuis le début des travaux terminologiques à la Commission, 240 termes ont franchi toutes les étapes du processus de normalisation jusqu'à la publication des définitions à la *Gazette officielle du Québec*.

Rappelons que la Commission de toponymie a jusqu'ici interprété le volet terminologique de son mandat de façon restrictive, en ce sens que seuls les termes géographiques utilisés en toponymie et susceptibles d'être objet de normalisation toponymique ont été traités par le Comité de terminologie géographique.

4. Les appuis internes

La Commission doit assurer à ses services de même qu'aux commissaires et, dans une certaine mesure, à sa clientèle des appuis intellectuels, techniques et documentaires, dont font état les chapitres qui suivent.

4.1 Les archives et la documentation

Au niveau de la gestion documentaire, en plus du travail régulier, la Commission de toponymie du Québec a réalisé la deuxième partie de son plan de microfilmage des documents essentiels, réparti sur trois ans. De plus, la Commission a déposé aux Archives nationales du Québec son calendrier de conservation tel que spécifié dans la *Loi des archives*.

La bibliothèque de la Commission de toponymie possède environ 6 500 documents, la plupart spécialisés en toponymie. C'est la seule bibliothèque québécoise regroupant une collection aussi importante dans ce domaine; elle possède notamment une collection imposante de répertoires géographiques, de documents traitant de tous les aspects de la toponymie, de monographies paroissiales, de périodiques et d'atlas. Au cours de l'année, la bibliothèque s'est enrichie de plusieurs centaines de volumes (environ 500) et a rempli normalement toutes ses fonctions.

4.2 Le développement des systèmes informatiques (TOPOS)

Une entente administrative d'une durée de cinq ans a été signée entre la Commission de toponymie et l'Office de la langue française afin de permettre de rapatrier la banque de données toponymiques de la Commission située jusqu'alors à l'Université Laval.

Dans le but de rationaliser l'utilisation des ressources consacrées à l'informatique et de réaliser certaines économies d'échelle dans les deux organismes, la Commission a transféré à l'Office deux postes permanents et un budget annuel de 40 000,00 $. En retour, l'Office s'est engagé à pourvoir la Commission d'un système adéquat de gestion informatisée de ses données toponymiques, à l'exploiter et à l'entretenir. Ce nouveau système, appelé TOPOS, vient remplacer le système STRATO (système de traitement de la toponymie officielle) qui était exploité au Centre de traitement de l'information (CTI) de l'Université Laval.

Avec l'acquisition des équipements et des logiciels nécessaires à la refonte du système de gestion des toponymes, la Commission a pu mettre fin à deux contrats de services la liant à des fournisseurs extérieurs.

Par ailleurs, la Commission a acquis du Centre d'informations géographiques et foncières (ministère de l'Énergie et des Ressources) une copie du fichier informatisé FILAM. Le jumelage des données de ce fichier avec celles de TOPOS devrait permettre d'apporter réponse à certaines demandes de nos clientèles, particulièrement quant au rattachement municipal des toponymes.

Au cours de la dernière année, l'exploitation consécutive de STRATO et de TOPOS a entraîné l'ajout de 9 600 nouveaux toponymes à la banque de données de la Commission et la production de 54 listes sélectives qui, pour la plupart, ont été distribuées aux clientèles extérieures.

4.3 Le fichier des toponymes populaires (FTP)

En diffusant ce fichier, la Commission répond à un besoin assidu de plusieurs organismes et ministères qui, dans le cadre de leurs activités propres, doivent localiser des lieux que la population identifie par des toponymes dits populaires, qui peuvent être officiels ou non, mais qui ne constituent pas les adresses postales normalisées du lieu.

Pour satisfaire aux demandes de cette clientèle, la Commission a fourni au-delà de 75 listes différentes du fichier des toponymes populaires. Ce fichier, constitué initialement par le Bureau de la statistique du Québec, relève depuis quelques années déjà de la Commission. En vue d'assurer une meilleure fiabilité à ces données et pour répondre à une demande sans cesse grandissante et exigeante de sa clientèle, la Commmission a entrepris un contrôle qualitatif de ce fichier selon ses propres critères. Ainsi, la quasi-totalité des municipalités du Québec ont dû être rejointes soit par écrit soit par téléphone, afin d'y vérifier la localisation et le type d'entité représenté par chacun des quelque 11 500 noms qui constituent ce fichier.

Une fois les modifications et précisions apportées grâce à ce contrôle des données, les informations seront tenues à jour quant à l'appartenance territoriale ainsi qu'à la suite des décisions et avis de la Commission. La version revue, épurée et augmentée du fichier des toponymes populaires saura mieux répondre aux attentes de la clientèle.

Ce fichier est informatisé et constitue une composante du système TOPOS.

4.4 Le système de gestion documentaire (GESDOC)

Ce système assure la conservation et la mise à jour des fichiers contenant les données descriptives des documents utilisés par les différents services de la Commission.

Plus de 1 800 transactions ont été effectuées pendant l'exercice et 39 listes diverses ont été produites; il s'agit aussi bien de listes générales par titre et code de classement que de listes dans des domaines particuliers (odonymie, information, etc.).

4.5 La recherche

Il fut un temps, tout particulièrement durant les années 70, où les autorités toponymiques gouvernementales pouvaient compter sur des recherches fondamentales ou méthodologiques effectuées dans le milieu universitaire québécois. La situation a changé et la Commission de toponymie doit aujourd'hui s'appuyer surtout sur ses propres ressources pour effectuer l'investigation scientifique nécessaire à la poursuite de ses objectifs. Ce faisant, elle a concentré ses efforts en ce sens sur certains sujets spécifiques.

L'un de ceux-ci concerne le genre des noms de cours d'eau (potamonymes). Il y a quelques années, la Commission s'est dotée d'une politique relative au genre du nom de certains cours d'eau en l'absence de générique, du type « la Jacques-Cartier », « le Richelieu », etc. Cette politique avait été rendue nécessaire afin d'apporter réponse adéquatement à de nombreuses consultations de la clientèle sur le sujet. Après des recherches élaborées sur la question, 72 potamonymes québécois ont pu voir leur genre déterminé en l'absence de générique et ont reçu l'approbation ad hoc de la Commission.

Compte tenu de l'évolution du dossier, un nouvel examen de la question a été effectué au cours de 1985-1986 afin d'établir, entre autres, la possibilité d'élargir les modalités de fixation du genre des noms de cours d'eau et la nécessité ou non d'étendre la pratique à d'autres types d'entités que les rivières. Les études se poursuivront en ce sens et des décisions et directives pourront être adoptées en respectant les normes linguistiques et l'usage.

Une autre recherche spécifique a porté sur la codification sémantique des toponymes devant être intégrés dans le système informatique TOPOS, en vue de fournir une base statistique fiable pour les études portant sur l'origine des noms géographiques du Québec, pour d'éventuelles comparaisons et pour des évaluations quant au mode de formation des toponymes. Un schème de classement de nature numérique a été proposé, analogue au système mis au point par les sémanticiens Hallig et Wartburg. L'enregistrement des codes pour les quelque 100 000 unités toponymiques du Québec sera entrepris dans une phase ultérieure de la confection de la banque TOPOS.

Enfin, pour combler la lacune que représente l'absence d'un *Dictionnaire des noms de lieux du Québec*, la Commission a effectué, au cours de 1985-1986, un certain nombre d'études et de recherches quant à la faisabilité d'un tel projet, tant sur le plan matériel que scientifique. On a pu en arriver à la conception d'un ouvrage, en un seul volume, d'un corpus d'environ 7 000 toponymes à la réalisation duquel seront éventuellement consacrées des ressources humaines internes et externes à la Commission. Il est prévu qu'entre trois et cinq années pourraient être nécessaires à la réalisation d'un tel projet, selon l'importance des crédits qu'on pourra y consacrer annuellement.

Les recherches ad hoc menées par la Commission elle-même ne peuvent cependant pas combler les lacunes évoquées au début de ce chapitre. Pourtant, pour remplir adéquatement son mandat, la Commission doit disposer, au-delà des nécessités immédiates, d'études spécifiques relatives à divers aspects des noms de lieux. Préconisant davantage le « faire faire », pour des motifs inhérents à la vocation première de l'organisme, qui en est une de gestion, et aux contraintes en ressources humaines qu'elle éprouve, la Commission a institué un modeste programme de subventions à la recherche (30 000 $). En 1985-1986, pas moins de 46 personnes ou organismes ont soumis des projets de recherche parmi lesquels 11 ont été retenus en raison de leur pertinence et de leur qualité. On trouvera à l'annexe III la liste des projets subventionnés.

5. Les relations avec l'Administration publique et parapublique québécoise

La mission première de toute autorité toponymique est de coordonner les différentes étapes du processus toponymique (inventaire, traitement, choix, officialisation, diffusion et contrôle) auquel participent divers intervenants, en amont comme en aval de l'officialisation. Il est donc essentiel de développer, avec ceux-ci, des relations efficaces et harmonieuses. Il sera question, dans ce chapitre, des relations avec l'Administration publique et parapublique québécoise et, dans les chapitres suivants, des relations qu'entretient la Commission avec le secteur privé et avec le gouvernement fédéral canadien.

5.1 L'Administration centrale

5.1.1 La toponymie de l'Administration

5.1.1.1 Les protocoles d'entente

Aux utilisateurs de la nomenclature géographique, particulièrement les ministères et organismes de l'Administration, la Commission propose de signer un protocole d'entente officiel dans lequel le client reconnaît l'autorité de la Commission en la matière et, par conséquent, respecte ses décisions; la Commission, pour sa part, s'y engage à pourvoir aux besoins des organismes selon les demandes exprimées.

Par ce moyen, la Commission veut en arriver à coordonner efficacement l'application des décisions de nature toponymique de façon à ce que les divers intervenants travaillent en coopération au développement harmonieux de la toponymie québécoise. Les protocoles d'entente permettent de préciser les compétences respectives, la nature des besoins et les mécanismes administratifs à mettre en place pour la réalisation d'objectifs communs.

Pour les cas où une autre autorité a un droit de regard en matière de désignation toponymique, cette approche permet de partager clairement les compétences et par le fait même de coordonner les travaux de nature toponymique entre les parties liées par le protocole d'entente.

À ce jour, la Commission a signé des protocoles d'entente avec le ministère de l'Éducation, le ministère des Affaires municipales et le ministère de l'Énergie et des Ressources. Des négociations ont été amorcées avec les ministères du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, de l'Environnement, des Transports, de l'Enseignement supérieur et de la Science, ainsi qu'avec le Conseil de la Science et de la Technologie et avec Hydro-Québec.

5.1.1.2 Les parcs, réserves fauniques et réserves écologiques

Faisant suite à la Loi modifiant diverses dispositions législatives (1985, chapitre 30), la Commission a apporté des changements à la nomenclature officielle des parcs pour l'adapter à la décision de l'Assemblée nationale qui a transformé les parcs de conservation en parcs nationaux. Les parcs de récréation ont conservé leur statut et leur nom a été revisé en conséquence. La mise à jour de ces découpages administratifs a exigé une série de décisions: officialisation de 12 noms de parcs nationaux et de 6 noms de parcs de récréation, incluant les parcs à l'état de projet; modifications apportées à 9 noms de parcs nationaux et 5 noms de parcs de récréation; modification de l'entité géographique qui exprime le statut des parcs pour 12 parcs nationaux et 1 parc de récréation.

Pour leur part, les noms de réserves fauniques ont fait l'objet de 32 décisions d'officialisation; 14 d'entre eux ont été ajustés; la Commission a également effectué 12 modifications à l'entité géographique qui indique le statut de la réserve. Les noms de 4 réserves de chasse et de pêche ont été retirés de la nomenclature officielle, étant donné la suppression de ces dernières survenue entre 1978 et 1981.

La Commission a aussi officialisé le nom d'une nouvelle réserve écologique (Irénée-Marie) et approuvé celui d'une réserve écologique en projet (Louis-Babel).

5.1.2 Le dossier de l'implantation

5.1.2.1 Le matériel didactique

En vertu de l'article 128 de la *Charte de la langue française*, l'emploi des noms choisis ou approuvés par la Commission de toponymie devient obligatoire, dès leur publication à la *Gazette officielle*, dans les ouvrages d'enseignement et de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation. Un protocole établi avec le Bureau d'approbation du matériel didactique a amené la Commission à procéder, durant la dernière année, à l'évaluation de 22 ouvrages dont 13 ont été recommandés pour l'approbation du ministère de l'Éducation.

Les neuf autres comportaient un contenu toponymique jugé inacceptable au plan du respect de la nomenclature géographique officielle et pouvant causer préjudice à la qualité de la pédagogie.

5.1.2.2 La cartographie

La carte géographique constitue un outil privilégié de diffusion de la toponymie par l'Administration. De ce fait, la Commission se doit d'affecter des ressources à sa vérification et à sa mise à jour. Ainsi, au cours de cette année, plus de 36 000 toponymes ont été vérifiés ou inscrits sur près de 675 documents cartographiques différents. Par ailleurs, 1 278 copies diazo, présentant la toponymie officielle, ont été diffusées.

Pour illustrer la quantité de travail requise par ce type de contrôle, donnons l'exemple d'une carte préparée par le bureau du coordonnateur des activités en milieu amérindien et inuit du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, et soumise à la Commission de toponymie pour une évaluation toponymique. Cette carte intitulée « *Réseau des aires d'aménagement, d'exploitation et de conservation de la faune du Québec* » présente tous les territoires à caractère faunique: parcs, réserves fauniques, zones d'exploitation contrôlée, pourvoiries, terres domaniales utilisées à des fins de piégeage, etc. et contient en outre six cartons concernant l'extension territoriale des régions de chasse et de pêche dans les territoires de la baie James et du Nouveau-Québec, l'ensemble des réserves à castors, les zones d'aménagement et de conservation et le zonage intégré. Environ 550 noms de lieux furent traités lors de cette vérification.

5.1.2.3 Les guides toponymiques

Trois ouvrages qui traitent des normes toponymiques — principalement les critères de choix et les règles d'écriture — auxquelles la Commission se réfère pour prendre ses décisions ont fait l'objet de travaux de recherche et de rédaction. Ils en sont à l'étape du manuscrit définitif en vue d'une publication prochaine. Ce sont:

— la *Synthèse des règles d'écriture toponymique*, qui regroupe en un seul ouvrage l'ensemble de la question de l'écriture des noms géographiques;

— le *Guide odonymique*, qui contient les normes relatives aux noms de voies de communication;

— le *Guide toponymique des entités administratives* qui présente les normes concernant les noms des découpages administratifs majeurs du Québec.

5.2 Les municipalités

5.2.1 Les circonscriptions électorales municipales

Au cours de la présente année, la Commission de toponymie a poursuivi ses démarches auprès de 26 administrations municipales comptant 5 500 habitants ou plus pour qu'elles attribuent des noms à leurs circonscriptions électorales municipales. Une trentaine de municipalités ont également été recontactées pour qu'elles s'intéressent à ce dossier. Cette action porte le nombre de municipalités contactées jusqu'à présent à 227. Parmi celles-ci, une vingtaine ont identifié nommément 199 divisions de ce type en lieu et place de numéros. Au 31 mars 1986, la Commission avait officialisé 528 noms de circonscriptions électorales réparties dans 65 municipalités. Enfin, 26 organismes municipaux ont déclaré qu'ils n'étaient pas intéressés à dénommer leurs circonscriptions électorales.

5.2.2 Les noms de municipalités

En vertu de l'article 126 d) de la *Charte de la langue française*, la Commission de toponymie peut, avec l'assentiment de l'organisme de l'Administration ayant une compétence concurrente sur le nom de lieu, déterminer ou changer le nom de tout lieu dans un territoire organisé. En collaboration avec le Service de l'organisation municipale du ministère des Affaires municipales et les organismes municipaux concernés, la Commission s'est penchée, au cours de la dernière année, sur les dossiers concernant l'érection de 4 nouvelles municipalités, sur le changement de 5 statuts et de 10 noms de municipalités existantes. La Commission a aussi procédé à la normalisation de la graphie de 30 noms de municipalités de langues autres que française.

5.2.3 Les noms de voies de communication

Activité importante de la Commission de toponymie, le dossier odonymique a d'abord consisté à faire l'analyse technique de nouveaux dossiers municipaux, à répondre aux demandes ponctuelles des municipalités dans ce domaine et à mettre à jour des dossiers qui étaient ouverts depuis 1979.

Notons que durant la dernière année, le nombre total des municipalités, territoires non organisés et réserves indiennes pouvant comporter des noms de voies de communication, est passé de 1 616 à 1 611, soit pour des raisons de fusion ou de disparition d'entités.

En tenant compte de la remarque précédente et de la dernière mise à jour de mars 1986, un total de 335 dossiers municipaux ont été traités, soit que leurs données aient été analysées pour la première fois (104 cas), soit qu'ils aient fait l'objet d'une analyse terminale quant à leurs parties rurales ou urbaines (94 cas); pour ce qui est des 137 cas restants, 81 dossiers constituent des demandes ponctuelles d'officialisation visant des dossiers en cours ou déjà fermés, alors que 56 autres dossiers comportent de nouvelles demandes d'analyses techniques de la part de la municipalité dont les dossiers étaient aussi en cours d'analyse ou déjà fermés.

Dans le but de faire le point sur les dossiers odonymiques ouverts, la Commission a effectué une mise à jour du projet par le biais de rappels et de discussions techniques auprès de 429 municipalités. Lors de cette opération, pour 307 municipalités, la collaboration fut jugée de bonne à très bonne (69.3 %) et qualifiée de moyenne dans 119 cas (27 %).

Seulement 16 municipalités ont exprimé directement ou indirectement une fin de non-recevoir. La Commission ne dispose pas de moyens coercitifs envers les autorités municipales qui manifestent un refus de collaborer. Dans ces cas (fort rares: moins de 4 %), les dossiers sont simplement mis en attente, avec l'espoir que ces autorités comprendront les avantages et l'intérêt d'avoir une odonymie correcte et normalisée.

Dans une perspective régionale, l'aboutissement des dossiers s'est surtout concentré dans les régions suivantes: Québec, Trois-Rivières, Montérégie, Laurentides, Lanaudière, Bas-Saint-Laurent — Gaspésie et, pour quelques dossiers, dans l'Estrie et le Saguenay — Lac-Saint-Jean.

Au total, le dossier odonymique se présente de la façon suivante: 671 dossiers municipaux ont été complétés (41.6 %), 602 sont en cours de traitement (37.3 %) et 338 n'ont pas encore été analysés (20 %). Le nombre d'odonymes analysés en cours d'année est passé de 11 315 (1984-1985) à 19 247 (1985-1986), soit une augmentation de 7 932 odonymes.

On se reportera à l'annexe II pour la liste des municipalités dont l'odonymie a été jugée conforme aux normes et officialisée par la Commission. Depuis le début de cette activité concertée avec le milieu municipal, 25 509 odonymes ont été officialisés et quelque 32 800 en sont à l'une ou l'autre étape des phases de traitement et de négociation. L'on estime, par ailleurs, qu'il reste environ 20 000 odonymes à analyser.

5.2.4 Les interventions auprès des municipalités

En vertu des paragraphes a) et c) de l'article 126 de la *Charte de la langue française*, la Commission de toponymie s'est fait un devoir d'être au service de la clientèle que constitue le monde municipal en lui assurant quelque 4 787 échanges écrits ou téléphoniques. Ces échanges avaient trait aux changements de nom et de statut des municipalités, aux gentilés, aux dénominations de circonscriptions électorales municipales, aux dénominations de certaines entités naturelles se localisant à l'intérieur d'un territoire municipal et surtout aux dénominations de voies de communication.

Il convient toutefois de noter qu'à lui seul le dossier des gentilés a suscité non moins de 1 500 échanges. Cette proportion élevée est tributaire d'une vaste consultation qui a été menée auprès de l'ensemble des municipalités du Québec dans l'optique de la préparation de la seconde édition du *Répertoire des gentilés du Québec*. Il s'agissait de prendre en compte le désir des autorités locales quant à la création d'une dénomination particulière ou encore quant à la sanction d'un gentilé déjà en usage. Un certain nombre de demandes avaient également trait au processus de création d'un gentilé et émanaient de secrétaires-trésoriers.

5.3 Les commissions scolaires

L'intégration de l'enseignement de niveau primaire et secondaire s'accompagne de la fusion d'un grand nombre d'organismes scolaires. D'un point de vue juridique, les organismes qui résultent de ces fusions sont de nouvelles corporations. Conformément au protocole d'entente conclu avec le ministère de l'Éducation, la Commission a fourni 35 avis au sujet de la dénomination de commissions scolaires et de municipalités scolaires, dans le cadre de la restructuration administrative de l'enseignement.

5.4 La réalisation du programme d'enquêtes toponymiques

Les services de la Commission ont consacré quelque 56 jours-personnes aux enquêtes toponymiques sur le terrain ce qui a permis d'inventorier 1 861 toponymes. Le territoire couvert touche 15 feuillets topographiques à l'échelle 1:50 000 et se situe dans les régions du Saguenay — Lac-Saint-Jean, de Québec, de l'Estrie et des Laurentides.

En s'intéressant ainsi à ces régions, la Commission voulait répondre aux besoins de mise à jour cartographique formulés par les services de cartographie du ministère de l'Énergie et des Ressources et du ministère des Transports.

À cet inventaire, s'ajoute celui des cours d'eau agricoles que la Direction de l'hydraulique agricole, du machinisme et des constructions rurales compile sur des documents cartographiques pour chaque municipalité régionale de comté (M.R.C.). Au total, 2 050 toponymes ont été inventoriés sur le territoire de 22 M.R.C. Pour connaître la liste des territoires inventoriés (36 feuillets) au cours de l'année, on se reportera à l'annexe I.

Par ailleurs, dans le but de répondre au besoin de formation du personnel spécialement embauché pour accomplir les tâches d'inventaire et de traitement toponymique, la Commission a entrepris, en collaboration avec le ministère des Communications, la production de trois vidéos, chacun traitant d'une étape spécifique essentielle à toute enquête toponymique, soit la préparation, la réalisation et le traitement de l'enquête.

Enfin, en guise de soutien à cette production vidéo, un guide portant sur la méthodologie des inventaires toponymiques a été rédigé et sera incessamment publié.

6. Les relations avec les autres clientèles

Le secteur privé occupe toujours une place privilégiée dans les relations qu'entretient la Commission avec ses clientèles. De nombreux échanges ont ainsi eu cours avec des représentants des zones d'exploitation contrôlée et avec des communautés autochtones. Aussi, la Commission a répondu à un grand nombre de consultations toponymiques, tant téléphoniques qu'écrites.

6.1 Les zones d'exploitation contrôlée (zec)

L'action entreprise par la Commission de toponymie auprès des administrateurs des zones d'exploitation contrôlée pour inventorier et traiter les noms d'entités réparties sur ces territoires, s'est poursuivie cette année. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche par le biais de ses bureaux régionaux a largement contribué à la réalisation de ces travaux au niveau de la normalisation de la toponymie existante et de l'identification nominale des entités jusqu'ici sans nom.

Au total, le territoire de six zecs a fait l'objet d'une mise à jour toponymique complète ou partielle ce qui a permis d'officialiser 287 nouveaux toponymes. Ces interventions se localisent principalement dans les régions du Saguenay — Lac-Saint-Jean, de Québec, de l'Outaouais et de la Côte-Nord. L'annexe I présente un tableau précis des territoires inventoriés.

6.2 Le milieu autochtone

L'analyse de quelque 2 600 toponymes amérindiens et inuit a permis l'officialisation de 572 nouveaux noms de lieux autochtones. Il s'agit principalement de toponymes cris, algonquins, montagnais et inuit.

Après avoir procédé à une révision complète des inventaires effectués en milieu autochtone, la Commission est maintenant en mesure de fournir le nombre de toponymes recueillis et ceux analysés, pour chaque village ayant fait l'objet d'une enquête. Ainsi, quelque 18 000 noms de lieux autochtones ont été inventoriés jusqu'ici. Sur ce nombre, environ 12 000 ont été analysés, à ce jour. Les quelque 6 000 toponymes qui restent à traiter se répartissent comme suit:

669 toponymes cris
3 844 toponymes inuit
131 toponymes montagnais
1 350 (environ) toponymes dont la localisation est incertaine ou qui pourraient être situés outre frontière.

Le tableau ci-dessous précise l'appartenance linguistique des toponymes autochtones officialisés par la Commission en 1985-1986:

99 toponymes algonquins
52 toponymes inuit
3 toponymes attikameks
418 toponymes cris

Total: 572 toponymes autochtones officialisés

Les dénominations de certains établissements amérindiens ont également fait l'objet de rapports soutenus entre la Commission et les Conseils de bande locaux au cours de l'année. L'amérindianisation des noms de villages a notamment touché Poste-de-la-Baleine, Fort-Rupert, Baie-du-Poste et Village-des-Hurons qui ont été changés pour Whapmagoostui, Waskaganish, Mistassini et Wendake. À la suite de résolutions transmises par les Conseils de bande, la Commission a aussi accepté que les noms Village-Pikogan, Oka et Weymontachingue soient remplacés par Pikogan, Kanesatake et Weymontachie.

Enfin, la Commission a publié le premier d'une série de dossiers toponymiques traitant de la toponymie des milieux autochtones. En effet, un ouvrage intitulé *La toponymie des Abénaquis* a paru en août 1985 et plusieurs autres de cette nature le seront au cours des prochaines années, chacun traitant de la toponymie d'une nation amérindienne.

6.3 Les relations avec les citoyens et les consultations toponymiques

La Commission a poursuivi son effort cette année pour répondre aux quelque 1 700 consultations diverses qui lui ont été acheminées par sa clientèle. Celle-ci est constituée à près de 55 % par des citoyens, des entreprises et des organismes provenant de l'extérieur de la fonction publique québécoise. Quant aux 45 % des demandes qui originent des différents services gouvernementaux, encore là, bon nombre de consultations visent avant tout à répondre aux attentes de clients extérieurs à l'Administration publique.

Les informations qui suscitent particulièrement l'intérêt de la clientèle de la Commission sont plutôt d'ordre technique et se rapportent, à plus de 50 %, aux thèmes suivants: la graphie et la localisation de noms de lieux, les règles d'écriture et les critères de choix des toponymes, la recherche de noms officiels rattachés à des entités déterminées et enfin la recherche de gentilés. Ce dernier thème traduit une préoccupation d'identité qui constitue, de la part des municipalités surtout, une demande qui sera largement satisfaite d'ici un an.

Dans l'ensemble, les demandes d'information proviennent en majeure partie des régions de Québec (60 %) et de Montréal (22 %).

En raison de sa compétence en matière toponymique, la Commission répond aussi régulièrement à des demandes d'interventions toponymiques spécifiques transmises par des citoyens et des organismes publics. Au total, 35 demandes ont été reçues et traitées par la Commission au cours de l'année. Ces interventions auront permis d'officialiser 105 nouveaux noms.

La répartition des consultations toponymiques

Tableau 1
Répartition selon le thème abordé

	Nombre	%
Graphie et localisation d'un toponyme	290	17.3
Nom officiel correspondant à une entité	259	15.5
Gentilés	232	13.9
Règles d'écriture et critères de choix	216	12.9
Toponymie générale (raisons sociales)	111	6.6
Origine et signification d'un toponyme	101	6.0
Publications	90	5.4
Graphie des noms de voies de communication	82	4.9
Renseignements généraux (géographie générale)	75	4.5
Régionymie	58	3.5
Localités nordiques	36	2.1
Fichier des toponymes populaires	34	2.0
Procédure quant à l'officialisation d'un toponyme (compétence toponymique)	32	1.9
Cartes	31	1.9
Terminologie géographique (définition et abréviation de génériques)	26	1.6
	1 673	

Tableau 2
Répartition selon les catégories de demandeurs

	Nombre	1985-1986	1984-1985	1983-1984
Gouvernement du Québec (excluant l'Office de la langue française)	649	38,8 %	37,79 %	42,8 %
Organismes privés	256	15,3 %	14,13 %	8,2 %
Citoyens	218	13,0 %	15,00 %	15,9 %
Municipalités	187	11,2 %	8,78 %	3,9 %
Office de la langue française	111	6,6 %	6,86 %	10,4 %
Gouvernement du Canada	96	5,7 %	8,55 %	12,3 %
Secteur paragouvernemental	71	4,2 %	4,48 %	3,9 %
Organismes scolaires	69	4,1 %	4,42 %	2,7 %
Médias*	16	0,9 %	—	—

* Les statistiques concernant cette catégorie n'étaient pas comptabilisées avant cette année.

7. Les relations avec le gouvernement fédéral

Les relations de nature toponymique que la Commission entretient avec les divers ministères du gouvernement fédéral se font par l'intermédiaire du Comité permanent canadien des noms géographiques. Ce comité, qui relève du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, est composé d'un représentant nommé par chaque province du Canada et de sept représentants des ministères fédéraux qui s'occupent de la cartographie, des archives, de la défense, de la traduction et de l'administration du territoire.

7.1 La réunion annuelle du Comité permanent canadien des noms géographiques

Le comité se réunit une fois l'an, soit dans l'une ou l'autre des provinces, soit dans les territoires, soit à Ottawa. La 24e réunion annuelle du comité s'est tenue à Regina, Saskatchewan, le 27 septembre 1985. À cette occasion, le directeur des Services toponymiques a présenté un résumé des activités de l'organisme couvrant la période du mois d'août 1984 au mois d'août 1985. Ce résumé a fait état, notamment, du nombre de noms de lieux officialisés et d'avis toponymiques émis au cours de cette période, de la terminologie géographique, des inventaires toponymiques, du traitement des noms de lieux autochtones, des consultations verbales ou écrites de la clientèle, de l'information, des relations publiques et des publications.

7.2 La réunion annuelle du Comité consultatif de la recherche toponymique du Comité permanent canadien des noms géographiques

Ce comité consultatif s'est réuni également à Regina, le 26 septembre 1985, et s'est penché surtout sur la préparation du colloque sur les noms géographiques autochtones devant se tenir à Ottawa, du 7 au 9 mai 1986. Son principal objectif est de dégager des normes et des lignes directrices nationales qui seraient diffusées à tous les membres du Comité permanent canadien des noms géographiques. La Commission de toponymie, qui avait pris l'initiative d'un colloque analogue à l'échelle du Québec en 1979, participe activement à celui d'Ottawa qui, comme celui de Québec, regroupe principalement des représentants des nations autochtones.

7.3 Le traitement de la nomenclature géographique québécoise dans les documents du gouvernement fédéral.

La Commission de toponymie a entrepris de mettre à jour la politique québécoise en matière de toponymie qui date de 1975 et qui présente la position du Gouvernement en ce qui a trait au traitement que l'Administration fédérale réserve à la nomenclature géographique du Québec dans ses documents. Pour deux raisons, cette reformulation est opportune; d'une part, la législation québécoise contient, depuis 1977, un élément additionnel, à l'article 128 de la *Charte de la langue française*, qui expose une philosophie d'inaltérabilité de la nomenclature officielle; de l'autre, une directive du Conseil du trésor du Canada (1983-58, 23 novembre 1983) a présenté la position des autorités fédérales sur le traitement des noms géographiques canadiens dans des documents fédéraux. Les positions respectives du Québec et du Canada se recouvrent largement. La Commission s'est employée à recueillir de l'information afin de mettre au point une proposition de traitement qui puisse concilier entièrement les points de vue québécois et fédéral.

8. Le rayonnement de la Commission de toponymie

L'activité de toute autorité toponymique s'inscrit au centre d'une chaîne d'actions de divers ordres, depuis le niveau local et régional jusqu'à la diffusion internationale. Inversement, des préoccupations de niveau international (normalisation, cartographie, informatique) ont leur impact jusqu'au niveau du choix et de l'écriture de chacun des noms géographiques. La Commission de toponymie assume cette conjoncture qui l'amène à participer à diverses activités toponymiques, tant sur le plan national qu'international. Les désignations commémoratives de l'organisme participent également à son rayonnement.

8.1 Les Nations Unies et la normalisation des noms géographiques

La Commission de toponymie a été présente à deux activités qui s'inscrivent dans le prolongement des Conférences quinquennales des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

D'abord, le président a participé à la réunion de la Division romano-hellénique du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, qui a eu lieu à Lisbonne, au Portugal, du 2 au 5 juin 1985. Cette réunion a porté entre autres sur la collaboration internationale en matière de traitement et d'écriture des noms géographiques étrangers en langue française, entreprise d'envergure à laquelle l'apport de la Commission de toponymie a été significative; les avis que donne celle-ci, en matière de matériel scolaire, sont tributaires de cette préoccupation.

Ensuite, un stage de formation en toponymie s'est tenu sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, à Rabat, au Maroc, du 2 au 7 décembre 1985. Le responsable du Service de la normalisation de la Commission a participé activement à titre de conférencier et de personne-ressource. L'expertise du Québec, déjà appréciée lors des quatre Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, a suscité un intérêt particulier lors de ce stage et laisse entrevoir une collaboration plus soutenue avec les pays participants. Un stage semblable pour les pays en voie de développement, également sous l'égide des Nations Unies, et devant se tenir à Québec, est en préparation.

Rappelons que la Cinquième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques aura lieu à Montréal du 18 au 31 août 1987.

8.2 Les autres activités internationales

Les relations se sont poursuivies avec l'Institut géographique national de France et avec le secrétariat du United States Board on Geographic Names. La réunion canado-américaine tenue à Barrie, en Ontario, les 29 et 30 novembre 1984, au sujet de la dénomination d'entités transfrontalières a connu des suites: des échanges ont été poursuivis entre les autorités américaines, le Comité permanent canadien des noms géographiques et la Commission de toponymie, en vue d'en arriver à l'adoption d'un protocole agréable à toutes les parties pour un traitement concerté des noms géographiques en position frontalière.

Par ailleurs, le secrétaire de la Commission a participé au quatrième Salon Expolangues qui s'est tenu à Paris, du 18 au 23 février 1986.

8.3 Les activités de la Commission de toponymie en 1985-1986 sur le plan national et international

Domaine	Organisme	Type de relation	Activité
Coordination des activités des autorités toponymiques provinciales et fédérales	Comité permanent canadien des noms géographiques	Participation de la Commission en tant que membre	27 septembre 1985 Regina Saskatchewan
Appui technique aux acvités des autorités provinciales et fédérales	Comité consultatif de la recherche toponymique du Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG)	Participation de la Commission en tant que membre	26 septembre 1985 Regina, Saskatchewan
Normalisation	Réunion de la Division romano-hellénique du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques	Réunion	2-5 juin 1985 Lisboa (Lisbonne) Portugal
Gestion toponymique et normalisation	Session de formation en toponymie pour les représentants des pays arabes, sous l'égide des Nations Unies	Stage de formation	2-7 décembre 1985 Rabat, Maroc
Diffusion	Salon Expolangues	Exposition	18-23 février 1986 Paris, France

8.4 Les désignations commémoratives

La Commission a poursuivi, au cours de l'année 1985-1986, son programme de désignations commémoratives pour nommer des entités jusque-là innommées. Quant au choix de ces désignations, la Commission vise à ce que tous les secteurs de la vie québécoise soient représentés tant sur le plan culturel, linguistique et social que sur le plan ethnique. Elle a successivement officialisé huit dénominations au cours de l'année: Pont Marius-Dufresne, Baie Gatien-Lapointe, Île Yvette-Naubert, Pont Charles-De Gaulle, Mont du Rabbin-Stern, Mont Philippe-Morel, Mont Alfred-Bergeron, Mont Louis-Hémon.

9. Les communications

À la Commission de toponymie, la fonction communication s'est articulée, en 1985-1986, en deux champs d'activités: l'information et les relations publiques, d'une part, et les publications, d'autre part.

9.1 L'information et les relations publiques

Les principales activités de relations publiques, au cours de l'année 1985-1986, ont été orientées vers les clientèles impliquées dans le domaine de la toponymie.

Pour ce faire, la Commission a participé à dix expositions différentes avec son stand d'information, lors de congrès de spécialistes intéressés à la toponymie, notamment au congrès de l'Ordre des ingénieurs forestiers et à celui de la Fédération des sociétés d'histoire.

Par ces présences et ces contacts directs avec les diverses clientèles, la Commission a aussi fait connaître ses activités, ses publications et surtout les services qu'elle peut rendre aux municipalités et à la population. Elle a profité également de ces occasions pour sensibiliser les usagers à l'utilisation d'une toponymie correcte, c'est-à-dire la toponymie officielle. À cette même fin, la Commission a procédé au lancement de deux de ses publications et a émis 17 communiqués de presse.

Une évaluation est faite de toutes les activités de relations publiques afin de n'en retenir que celles dont on peut établir une portée positive sur la diffusion des décisions de la Commission et des principes, normes et critères qui les sous-tendent. L'objectif ultime du programme de communication de la Commission est l'amélioration de la production quantitative et qualitative de la toponymie québécoise, production partagée entre la population, les corps intermédiaires, les organismes publics et parapublics et la Commission de toponymie.

9.2 Les publications

Au cours de l'année financière 1985-1986, la Commission a continué à publier son bulletin d'information technique « *Le toponyme* » et son supplément « *Origine de* ». Au moyen des cinq numéros parus en cours d'année, la Commission a continué d'informer ses publics cibles autant de ses décisions (officialisations et avis) que de toutes nouvelles et autres sujets toponymiques significatifs. Par ce bulletin technique, les municipalités, les comités de toponymie, les agences gouvernementales concernées ainsi que les individus intéressés peuvent suivre l'évolution de la toponymie au Québec.

La Commission a aussi produit diverses autres publications regroupées dans quatre collections: Publications officielles et guides (3), Études et recherches toponymiques (1), Dossiers toponymiques (2) et Documents d'information (2). Voici la liste de ces publications.

Collection A:
Publications officielles et guides

— Rapport annuel 1984-1985
— Sixième supplément au Répertoire toponymique du Québec, Gazette officielle du Québec 1985, n° 37A (septembre 1985)
— Vocabulaire de terminologie géographique

Collection B:
Études et recherches toponymiques

— Itinéraire toponymique de la Vallée-du-Richelieu

Collection C:
Dossiers toponymiques

— Rapport d'étape concernant l'atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens 1979-1984
— Progress Report: Workshop on the writing of Amerindian Place Names 1979-1984
— La toponymie des Abénaquis

Collection D:
Documents d'information

— Bulletin d'information « Le toponyme » et son supplément « Origine de », vol. 3, n° 1 à 5
— Dépliant: la Commission de toponymie
— Dépliant: Publications de la Commission de toponymie

La diffusion des publications au Québec

Par région

Régions	Publications officielles	Études et recherches toponymiques	Dossiers toponymiques	Total
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie (01)	10	0	16	26
Saguenay — Lac-Saint-Jean (02)	6	0	22	28
Québec (03)	335	42	590	967
Trois-Rivières (04)	17	3	55	75
Estrie (05)	18	6	439	463
Montréal (06)	221	38	228	487
Outaouais (07)	12	0	28	40
Abitibi-Témiscamingue (08)	1	0	13	14
Côte-Nord (09)	52	1	303	356
Nouveau-Québec (10)	0	0	12	12
Grand total	**734**	**126**	**1 780**	**11 540**

Par milieu

Clientèles	Publications officielles	Études et recherches toponymiques	Dossiers toponymiques	Total
Milieu amérindien	2	3	14	19
Milieu éducatif	51	16	103	170
Milieu municipal	82	6	64	152
Médias/Public en général	15	6	33	54
Entreprises/Organismes	126	1	678	805
Secteur gouvernemental	284	60	746	1 090
Public interne	54	16	39	109
Individus	120	18	9 003	9 141
Total	**734**	**126**	**10 680**	**11 540**

Note: La Commission a également diffusé 30 500 documents d'information sous forme de feuillets à contenu toponymique, de dépliants contenant des renseignements généraux sur la toponymie et d'un bulletin technique *Le toponyme* qui a été distribué à 5 reprises avec un tirage de 4 500 exemplaires par numéro.

Annexe I

Les inventaires toponymiques réalisés en 1985-1986 (inventaires de terrain, dépouillements de cartes et plans ...)

Territoire inventorié	Référence aux feuillets cartographiques à 1:50 000	Nombre de toponymes officialisés	Jours-personnes d'enquête
Zec Bras-Coupé — Désert	31K/08-09-15	28	
Zec de la Lièvre	32A/02-07-08	95	
Zec de Forestville	22C/13-14;22F/03-04	45	
Zec des Martres	21M/10-15	35	
Zec du Lac-de-la-Boiteuse	22D/14;22E/03	84	
Zec Saint-Patrice	31K/02-03-04-05-06-11	*	
Alma, Rivière-Alex	22D/12-13	90	8
Chambord, Dolbeau, Roberval	32A/08-09-16	162	7
Drummondville, Warwick	21E/13;31H/16	168	6
Richmond, Windsor	21E/06-07-12;31H/09	178	6
Saint-Malachie	21L/10	*	6
Saint-Raphaël	21L/15	*	8
Saint-Zacharie,Sainte-Justine	21L/01-08	*	5
Shawbridge	31G/14	242	10
Territoire correspondant à 22 M.R.C.	—	1 513**	
Total	**36 feuillets**	**2 545**	**56**

* L'officialisation des toponymes inventoriés dans cette zone se fera à partir d'avril 1986.

** La compilation de ces toponymes a été complétée à partir des documents cartographiques rédigés par la Direction de l'hydraulique agricole, du machinisme et des constructions rurales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Annexe II

La liste des municipalités dont l'analyse odonymique a été terminée en 1985-1986

Municipalité	Nombre d'odonymes officiels
Amqui (v)	64
Audet (sd)	9*
Beaupré (v)	57
Boucher (sd)	9*
Cap-Santé (sd)	41
Carleton (v)	35*
Chénéville (vl)	20
Coaticook (v)	104
Contrecoeur (sd)	79
Deschaillons (vl)	8*
Destor (sd)	10
Deux-Montagnes (v)	90
Eaton (ct)	61
Ferland-et-Boilleau (sd)	10
Frelighsburg (sd)	42*
Garthby (ct)	39
Girardville (sd)	19
Godbout (vl)	22
Grande-Vallée (p)	27
Grand-Saint-Esprit (sd)	4*
Hereford (ct)	24*
Hull (v)	368
Joliette, partie Saint-Guillaume-Nord	7
Jonquière (v)	535
Kinnear's Mills (sd)	31*
Lac-Drolet (sd)	33
Lacolle (vl)	33
Lac-Poulin (vl)	6
Lamarche (sd)	14
Les Éboulements (sd)	20*
Lévis (v)	173
Lingwick (ct)	18
L'Islet-sur-Mer (vl)	17*
McMasterville (vl)	58
Messines (sd)	20
Montpellier (sd)	74
Nantes (sd)	21
New Richmond (v)	78
Northfield (sd)	30
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland (p)	21*
Notre-Dame-de-Bon-Secours-de-L'Islet (p)	12*
Notre-Dame-de-Lorette (sd)	9
Orford (ct)	54*
Pointe-aux-Trembles (p)	26
Portneuf (v)	25
Rimouski (v)	335
Ripon (vl)	13*
Rivière-Saint-Jean (sd)	12
Sacré-Coeur-de-Marie-Partie-Sud (p)	21*
Saint-Adelme (p)	17
Saint-Alexis (p)	5*
Saint-Ambroise (sd)	41
Saint-André-d'Argenteuil (p)	32
Saint-Anicet (p)	122*
Saint-Bruno (sd)	38*
Saint-Charles-sur-Richelieu (vl)	13
Saint-Cléophas (p)	3*
Sainte-Anne-de-Sorel (p)	20*
Sainte-Cécile-de-Milton (ct)	28*
Sainte-Christine (p)	14
Sainte-Clothilde-de-Horton (p)	19*
Sainte-Clotilde-de-Châteauguay (p)	30
Sainte-Famille (p)	2*
Sainte-Hénédine (p)	18
Sainte-Luce (p)	10
Sainte-Odile-sur-Rimouski (p)	16*
Saint-Éphrem-d'Upton (p)	26
Sainte-Rose-du-Nord (p)	12
Sainte-Sophie (sd)	16*
Saint-Étienne (sd)	89
Saint-Eusèbe (p)	16*
Saint-François-du-Lac (vl)	18*
Saint-Georges-de-Windsor (vl)	4
Saint-Jacques (p)	17*
Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet (p)	40*
Saint-Joseph-de-Sorel (v)	32
Saint-Joseph-du-Lac (p)	50
Saint-Marc-sur-Richelieu (p)	29
Saint-Mathias (p)	45
Saint-Mathieu-de-Beloeil (p)	33
Saint-Michel-de-Rougemont (p)	14*
Saint-Philémon (p)	23*
Saint-Pierre-de-Sorel (p)	61*
Saint-Placide (vl)	12
Saint-Raphaël (vl)	30*
Sayabec (sd)	45
Stanbridge-Station (sd)	12
Suffolk-et-Addington (cu)	27

Municipalité	Nombre d'odonymes officiels
Thetford Mines (v)	210
Ulverton (sd)	20*
Val-Bélair (v)	156
Verchères (sd)	48
Vianney (sd)	7*
Waterloo (v)	63

* Municipalités dont la partie rurale analysée entre 1980 et 1982 fut révisée et mise à jour en 1985-1986 pour en compléter le dossier lors de l'analyse odonymique de la partie urbaine.

Annexe III

La liste des projets ayant fait l'objet d'une subvention à la recherche en 1985-1986

Chercheur-e/Organisme	Titre du projet	Montant accordé
Alain Bélanger	La toponymie dans les procès de la Cour d'Appel du Québec (1880-1920)	4 700, $
C.R.A.P.* (Lucie Parent)	Odonymie de l'espace urbain: le cas italien	5 000, $
Claude Désy	Évaluation perceptuelle comparée du matériel odonymique dans deux secteurs urbains: Saint-Sauveur (Québec)/Saint-Louis-de-France (Sainte-Foy)	4 480, $
Margaret Ann Kasowski	Toponymie du comté de Stanstead (1777-1979)	3 500, $
Paul Labrecque	Toponymie des cartes de Bellin (1738-1764) et de l'atlas de Murray (1760-1762)	4 373, $
M.R.C. de Deux-Montagnes (Gilles Boileau)	Analyse historique de 300 odonymes de la M.R.C. de Deux-Montagnes et élaboration d'un diaporama	3 350, $
André Parent	Complément d'étude sur les toponymes en usage dans le parc de la Jacques-Cartier	3 550, $
Louise Poitras-Dugas	Les odonymes de la M.R.C. de Rimouski-Neigette	5 000, $
Société de Spéléologie de Québec (Yves Bélanger)	Toponymie des phénomènes d'intérêt spéléologique au Québec	5 000, $
Jean-René Tremblay	Impact sociologique de l'utilisation de génériques odonymiques problématiques sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec	5 000, $
Roselyne Turcotte	Métaphorisation, démétaphorisation remétaphorisation en toponymie québécoise	3 900, $

* Centre de recherche en politiques inc.